

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 973

11 mai 2009

SOMMAIRE

AC Technologies	46659	MALIFO S.A., société de gestion de patri- moine familial (SPF)	46698
@ LE BUREAU EUROPE S.A., en abrégé @ L.B.	46683	MCT Berlin Eins S.A.	46681
Alice Holding S.A.	46687	Millar Investments S.à r.l.	46692
Alienor S.A.	46686	MLWERT 4 S.à r.l.	46680
Antique Jodphur S.A.	46683	Multi Invest Global OP	46668
Arcavest Project Topalu S.à r.l.	46692	Multi Invest OP	46668
Argeal	46701	Multi Invest Spezial OP	46669
Bersy S.A.	46658	Multi Opportunity Sicav	46661
Brasserie Bouillon S.A.	46704	One-Two-Three Holding S.A.	46669
BSI Flex	46664	Petercam L Fund	46666
Calypso Sicav	46667	Petercam Moneta	46666
Chayofa Park Holdings S.A.	46682	P & I content distribution Luxembourg SA	46704
Chemo Trade S.A.	46686	Plantations des Terres Rouges S.A.	46659
Conplus Holding S.A.	46682	Reyl (Lux) Global Funds	46667
Conti S.A.	46681	Reyl (Lux) Tactical Allocations	46668
Credit Suisse Solutions (Lux)	46686	Schafsstrachen	46700
Deka International S.A.	46670	Socfinasia S.A.	46664
Deutsche Postbank International S.A.	46682	Société Financière Luxembourgeoise	46662
Deutsche Postbank Vermögens - Manage- ment S.A.	46683	Société Luxembourgeoise d'Investisse- ments et de Placements S.A.	46658
Duquesa Holdings S.A.	46681	Talisman (Peru) S.à r.l.	46671
Eurolux Real Estate S.A.	46667	Talisman Petrolera del Peru S.à r.l.	46675
Facara	46685	TeamSystem Integral Investors	46687
F.D.M. S.A.	46684	The Turquoise EM Lux Fund	46663
Ferrari International S.A.	46685	The Turquoise Fund	46663
Gotan Développement S.A.	46698	The Turquoise II Fund	46661
Granilo Holding B.V.	46704	Tury Global Derivatives Sicav	46660
Holding de Développement et de Touris- me	46698	Tweety S.A.	46685
Immo Inter Finance S.A.	46658	Ulderich S.A.	46685
Intercultures S.A.	46665	United Construction S.A.	46686
International Fund Management S.A.	46670	VDP Services S.A.	46701
Kenzan International S.A.	46680	Weber & Leroy S.A.	46684
La Voglia Matta S.à r.l.	46683	White Star Development S.A.	46684
LRI Invest Alpha Stable EUR	46660	White Star Property S.A.	46684

Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Placements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.380.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 29 mai 2009 à 08.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009055030/833/18.

Bersy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 55.219.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 mai 2009 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Presentation and approval of the annual accounts of the Company for the year ended December 31, 2008 and of the report of the statutory auditor;
2. Allocation of the results;
3. Discharge of the Board of Directors and Statutory Auditor for the accounting year ended December 31, 2008;
4. Statutory elections;
5. Miscellaneous.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009054695/581/17.

Immo Inter Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.321.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 mai 2009 à 14.00 heures en l'Etude Tabery & Wauthier, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société en vue de supprimer sa qualité de société holding régie par la loi du 31 juillet 1929 et changement de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:
«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.
La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

2. Suppression de toute référence au capital autorisé à l'article 5 des statuts.
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009050804/322/28.

AC Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.060.

Die Damen und Herren Aktionäre werden eingeladen zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

welche stattfinden wird in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, am Freitag, den 29. Mai 2009, um 11.00 Uhr, mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Verlesen des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2008;
2. Verlesen des Berichts des Verwaltungsrates betreffend das Geschäftsjahr 2008;
3. Verlesen des Berichts des Kommissars betreffend das Geschäftsjahr 2008;
4. Verabschiedung des Jahresabschlusses;
5. Ergebnisverwendung;
6. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars;
7. Beschlussfassung über die eventuelle Auflösung der Gesellschaft;
8. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009051884/667/20.

PTR, Plantations des Terres Rouges S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 17.029.125,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.965.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 27 mai 2009 à 13.00 heures à l'hôtel du Parc Belair, 111, avenue du X Septembre à Luxembourg L-2551, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises sur les comptes sociaux au 31 décembre 2008;
2. Approbation du bilan, compte de profits et pertes et annexes aux comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008;
3. Affectation des résultats pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2008;
4. Rapport de gestion et rapport du Réviseur d'Entreprises sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008;
5. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises en fonction jusqu'au 31 décembre 2008;
6. Renouvellement du mandat d'un Administrateur;
7. Ratification de la démission d'un Administrateur;
8. Questions diverses.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'Assemblée, c'est-à-dire le 20 mai 2009 au plus tard, aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg:

chez ING LUXEMBOURG, 52, route d'Esch - L-2965 Luxembourg

- en France:

chez CM-CIC SECURITIES, c/o CM-CIC TITRES, 3, allée de l'Etoile - F-95014 Cergy-Pontoise

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée à la poste dans le même délai de cinq jours.

Pour vous permettre de vous faire représenter à cette réunion, nous vous adressons, ci-joint, un pouvoir, que vous pourrez retourner au siège social de la société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009053001/2308/34.

LRI Invest Alpha Stable EUR, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.454.

Hiermit wird allen Aktionären der LRI Invest Alpha Stable € ("die Gesellschaft") mitgeteilt, dass die für den 8. Mai 2009 einberufene außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft nicht beschlussfähig war, da das für eine Satzungsänderung gesetzlich vorgeschriebene Anwesenheitsquorum nicht erreicht wurde. Daher hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschlossen, eine

ZWEITE AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft zum 12. Juni 2009 um 11.15 Uhr in 1c, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach einzuberufen, welche ohne Anwesenheitsquoren mit Zwei-Drittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteilhaber beschließen kann. Hierfür ist die folgende Tagesordnung vorgesehen:

Tagesordnung:

1. Änderung des Namens der Gesellschaft von "LRI Invest Alpha Stable €" in "LBBW Alpha Stable";
2. Entsprechende Änderung des Artikels 1 der Gesellschaftssatzung;
3. Änderung von Artikel 7 - Ausgabe von Aktien, Artikel 11 - Berechnung des Anteilwertes, Artikel 18 -Anlagepolitik und Anlagebeschränkungen, Artikel 23 - Generalversammlung und Artikel 27 - Ausschüttungen der Gesellschaftssatzung durch Einfügungen und Streichungen von Textpassagen wie sie im koordinierten Satzungsentwurf zu den gewöhnlichen Geschäftszeiten am Sitz der Sicav bzw. bei der Verwaltungsgesellschaft eingesehen werden können.
4. Verschiedenes.

Zu den verschiedenen Punkten der Tagesordnung sind nur die Anteilhaber stimmberechtigt, welche ihre Anteile bei der depotführenden Stelle hinsichtlich der außerordentlichen Generalversammlung mindestens 5 Tage vor der außerordentlichen Generalversammlung hinterlegt haben. Der Beleg betreffend die Hinterlegung der Anteile muss von jedem Anteilhaber erbracht werden.

Munsbach, im Mai 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009055042/2501/27.

Tury Global Derivatives Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 69.863.

Die Aktionäre der Investmentgesellschaft werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 29. Mai 2009 um 11.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Beschlussfassung der Aktionäre über die Liquidation der Investmentgesellschaft
2. Festlegung der Abwicklungsmodalitäten
3. Auflösung der SICAV zum 30. Juni 2009
4. Bestellung des Liquidators
5. Verschiedenes

Die Einberufung erfolgt gemäß Art. 32 Abs. 3 der Satzung, da das Nettovermögen der Investmentgesellschaft unter ein Viertel des gesetzlichen Mindestkapitals von 1.250.000,- € gesunken ist.

Die Außerordentliche Generalversammlung ist beschlussfähig. Es ist kein besonderes Anwesenheitsquorum erforderlich. Zur Beschlussfassung genügt die Zustimmung von 25% der in der Generalversammlung anwesenden bzw. vertretenen Aktien.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 27. Mai 2009 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Tury Global Derivatives Sicav (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903-4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44903-4009 angefordert werden.

Luxemburg im Mai 2009

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009055040/755/30.

Multi Opportunity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.631.

Shareholders are kindly invited to attend the

GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, on Wednesday May 27, 2009 at 2:00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Notice on the ordinary general meeting of 29 April 2009, which was not held on the specified statutory date as the financial statements as of December 31, 2008 were not provided in due time
2. Report of the Board of Directors and of the Auditor
3. Approval of the financial statements as of December 31, 2008
4. Decision on allocation of net profits
5. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31, 2008
6. Election and remuneration of the Members of the Board of Directors
7. Appointment of the Auditor
8. Miscellaneous

Notes

All shareholders are entitled to attend and vote at the General Meeting of Shareholders

Registered shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed, dated and signed proxy form at the latest on May 25, 2009

Proxy forms can be obtained from the registered office of Multi Opportunity Sicav c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009055038/755/28.

The Turquoise II Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.452.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of The Turquoise II Fund will be held at the registered office on 27 May 2009 at 10.30 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Designation of any employee of HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. as chairman of the Annual Meeting.
2. Hearing of the Report of the Directors and of the Auditor for the accounting year ended 31 December 2008.
3. Approval of the audited Financial Statements for the accounting year ended 31 December 2008.
4. Discharge to be granted to the Directors for their duties during the accounting year ended 31 December 2008.
5. Election and Re-election of Directors.
6. Re-election of the Auditor.
7. Ratification of Change of Address of the Registered Office.
8. Any other business which may be properly brought before the Annual Meeting.

46662

Voting:

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken as at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Voting Arrangements:

Shareholders may vote in person or by proxy who need not be another shareholder in the Company. Proxy cards will be sent to registered shareholders with a copy of this Notice and can also be obtained from the registered office of the Company.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Fund to arrive not later than the 26 May 2009. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009055035/41/29.

SOCFINAL, Société Financière Luxembourgeoise, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 5.937.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'hôtel Parc Belair, 111 avenue du X Septembre, à L-2551 Luxembourg, le mercredi 27 mai 2009 à 12.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes, comptes sociaux, arrêtés au 31 décembre 2008.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve le rapport et les comptes annuels, comptes sociaux, au 31 décembre 2008 tels qu'ils sont établis par le Conseil d'Administration.
3. Affectation du solde bénéficiaire.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende de EUR 17,- par action.
4. Approbation des bilan et compte de profits et pertes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve le rapport et les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 tels qu'ils sont établis par le Conseil d'Administration.
5. Décharge à donner aux Administrateurs.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs pour leur gestion.
6. Nominations statutaires.
Proposition de résolutions:
- L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de 6 ans le mandat d'Administrateur de Bolloré Participations S.A.
- Le mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel-Louis Deleau vient à échéance. Celui-ci ne souhaitant pas se représenter, l'Assemblée décide de ne pas pourvoir à son remplacement.
7. Divers.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'Assemblée, c'est-à-dire le 20 mai 2009 au plus tard, aux guichets des établissements suivants:

au Luxembourg:

chez ING Luxembourg, 52, route d'Esch, 2965 Luxembourg

en Belgique:

chez ING Belgique S.A., 24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles et agences.

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés d'en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée à la poste dans le même délai.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009052732/1214/42.

The Turquoise Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 124.999.

—
The ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of The Turquoise Fund will be held at the registered office on 27 May 2009 at 11.30 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Designation of any employee of HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. as chairman of the Annual Meeting.
2. Hearing of the Report of the Directors and of the Auditor for the accounting year ended 31 December 2008.
3. Approval of the audited Financial Statements for the accounting year ended 31 December 2008.
4. Approval of Directors' Fees.
5. Discharge to be granted to the Directors for their duties during the accounting year ended 31 December 2008.
6. Re-election of Directors.
7. Re-election of the Auditor.
8. Ratification of Change of Address of the Registered Office.
9. Any other business which may be properly brought before the Annual Meeting.

Voting:

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken as at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Voting Arrangements:

Shareholders may vote in person or by proxy who need not be another shareholder in the Company. Proxy cards will be sent to registered shareholders with a copy of this Notice and can also be obtained from the registered office of the Company.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Fund to arrive not later than the 26 May 2009. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009055033/41/30.

The Turquoise EM Lux Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 141.428.

—
The ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of The Turquoise EM Lux Fund will be held at the registered office of on 27 May 2009 at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Designation of any employee of HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. as chairman of the Annual Meeting.
2. Hearing of the Report of the Directors and of the Auditor for the accounting year ended 31 December 2008.
3. Approval of the audited Financial Statements for the accounting year ended 31 December 2008.
4. Discharge to be granted to the Directors for their duties during the accounting year ended 31 December 2008.
5. Re-election of Directors.
6. Re-election of the Auditor.
7. Ratification of Change of Address of the Registered Office.
8. Any other business which may be properly brought before the Annual Meeting.

Voting:

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken as at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Voting Arrangements:

Shareholders may vote in person or by proxy who need not be another shareholder in the Company. Proxy cards will be sent to registered shareholders with a copy of this Notice and can also be obtained from the registered office of the Company.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Fund to arrive not later than the 26 May 2009. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009055031/41/30.

Socfinasia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 10.534.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'hôtel Parc Belair, 111, avenue du X Septembre, à L-2551 Luxembourg, le mercredi 27 mai 2009 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes, comptes sociaux, arrêtés au 31 décembre 2008.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve le rapport et les comptes annuels, comptes sociaux, au 31 décembre 2008 tels qu'ils sont établis par le Conseil d'Administration.
3. Affectation du solde bénéficiaire.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende de EUR 32 par action.
4. Approbation des bilan et compte de profits et pertes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve le rapport et les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 tels qu'ils sont établis par le Conseil d'Administration.
5. Décharge à donner aux Administrateurs.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs pour leur gestion.
6. Nominations statutaires.
Proposition de résolutions:
- L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de 6 ans le mandat d'Administrateur de Monsieur André Balot.
- Le mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel-Louis Deleau vient à échéance. Celui-ci ne souhaitant pas se représenter, l'Assemblée décide de ne pas pourvoir à son remplacement.
7. Divers.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'assemblée, c'est-à-dire le 20 mai 2009 au plus tard, aux guichets des établissements suivants:

au Luxembourg:

chez ING Luxembourg, 52, route d'Esch, 2965 Luxembourg

en Belgique:

chez ING Belgique S.A., 24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles et agences.

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés d'en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée à la poste dans le même délai.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009052734/1214/41.

BSI Flex, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.419.

Shareholders are kindly invited to attend the

46665

GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, on Wednesday, May 27, 2009 at 3:00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Notice on the ordinary general meeting of 29 April 2009, which was not held on the specified statutory date as the financial statements as of December 31, 2008 were not provided in due time
2. Report of the Board of Directors and the Independent Auditor
3. Approval of the financial statements as of December 31, 2008
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2008
5. Appointment of the Members of the Board of Directors
6. Appointment of the Independent Auditor
7. Miscellaneous

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting

Notes

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

* in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on May 25, 2009

* by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of BSI FLEX c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. at the latest on May 25, 2009

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009055037/755/32.

Intercultures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 6.225.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'hôtel Parc Belair, 111 avenue du X Septembre, à L-2551 Luxembourg, le mercredi 27 mai 2009 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes, comptes sociaux, arrêtés au 31 décembre 2008.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve le rapport et les comptes annuels, comptes sociaux, au 31 décembre 2008 tels qu'ils sont établis par le Conseil d'Administration.
3. Affectation du solde bénéficiaire.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende de EUR 10 par action.
4. Approbation des bilan et compte de profits et pertes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale approuve le rapport et les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 tels qu'ils sont établis par le Conseil d'Administration.
5. Décharge à donner aux Administrateurs.
Proposition de résolution: L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs pour leur gestion.
6. Nominations statutaires.
Proposition de résolutions:
- L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de 6 ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe de Traux.
7. Divers.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'assemblée, c'est-à-dire le 20 mai 2009 au plus tard, aux guichets des établissements suivants:

au Luxembourg:

chez ING Luxembourg, 52, route d'Esch, 2965 Luxembourg

en Belgique:

chez ING Belgique S.A., 24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles et agences.

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés d'en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée à la poste dans le même délai.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009052736/1214/40.

Petercam Moneta, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.352.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PETERCAM MONETA à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mai 2009 à 14.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051682/7/23.

Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PETERCAM L FUND à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mai 2009 à 14 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Le prospectus et le dernier rapport périodique sont disponibles auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051681/7/25.

Calypso Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.712.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2009 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2008 et de l'affectation des résultats
3. Dividendes
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Décharge à donner aux Dirigeants
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur au plus tard un jour ouvrable avant l'assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009048627/755/22.

Reyl (Lux) Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.383.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav REYL (Lux) GLOBAL FUNDS à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mai 2009 à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051683/7/20.

Eurolux Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 85.928.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra au siège social le 22 mai 2009 à 10h00 et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de 250.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 100.000,- EUR à 350.000,- EUR, par la création et l'émission de 25.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.
3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009046478/607/17.

Reyl (Lux) Tactical Allocations, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.911.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav REYL (LUX) TACTICAL ALLOCATIONS à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mai 2009 à 15.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051684/7/21.

Multi Invest OP, Fonds Commun de Placement.

Le part spécial du règlement de gestion du fonds commun de placement Multi Invest OP a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009051160/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04008. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Multi Invest Global OP, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement Multi Invest Global OP a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009051161/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04010. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Multi Invest Spezial OP, Fonds Commun de Placement.

Le part spécial du règlement de gestion du fonds commun de placement Multi Invest Spezial OP a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009051162/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04012. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

One-Two-Three Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 84.169.

L'an deux mil neuf, le deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de One-Two-Three Holding S.A., une société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.169, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 23 février 2002, numéro 306 (ci-après, la "Société"). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 902 du 3 septembre 2003.

L'assemblée est ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Monsieur Ludovic Samonini, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne Monsieur Arnaud Briand, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ou par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les comparants, seront également jointes au présent acte.

III. - Qu'il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires détenant ensemble 1.400 actions, soit l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés, se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage;

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Evaluation des frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est évalué approximativement à mille Euros (1.000 €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Samonini, A. Briand, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009052011/220/66.

(090061869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Deka International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 5, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 28.599.

Auszug aus dem Protokoll der schriftlichen Beschlussfassung des Verwaltungsrates vom 19. Januar 2009

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, Herrn Thomas Ketter, geschäftsansässig in Mainzer Landstrasse 16, D-60325 Frankfurt am Main, rückwirkend zum 1. Januar 2009 zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 19. Januar 2009.

Deka International S.A.

Rainer Mach / Holger Knüppe

Référence de publication: 2009051158/1208/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

International Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 8.558.

Auszug aus dem Protokoll der schriftlichen Beschlussfassung des Verwaltungsrates vom 19. Januar 2009

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, Herrn Thomas Ketter, geschäftsansässig in Mainzer Landstrasse 16, D-60325 Frankfurt am Main, rückwirkend zum 1. Januar 2009 zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 19. Januar 2009.

International Fund Management S.A.

Rainer Mach / Holger Knüppe

Référence de publication: 2009051159/1207/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Talisman (Peru) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 142.283.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Talisman (Peru) S. à r.l. (the Company), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.283, which was incorporated as a corporation of the Province of Alberta, Canada under the name of Talisman (Peru) Ltd., whose principal place of management and registered office was transferred to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, effective August 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C), number 2625 of October 28, 2008, and which was converted from a corporation, incorporated and organized under the laws of the Province of Alberta, into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) pursuant to such deed. The Company has a branch established in Lima, Peru, registered under Electronic Registry No. 11018632 at the Lima and Callao Registry Office (the Peruvian Branch No 11018632), and through this branch, has entered into license agreements for the exploration and exploitation of hydrocarbons in Blocks 64, 101, 134 and 158 in the Republic of Peru (the License Agreements).

There appeared:

Talisman Coöperatief U.A., a Cooperative (coöperatie) without liability incorporated under Dutch law, having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands and having its registered office address at (1077 ZX) Strawinskylaan 3159, Amsterdam, the Netherlands, registered with the chamber of commerce of Amsterdam under number 34315187 (the Sole Shareholder), hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, with professional residence in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the thirty thousand (30,000) shares, having no par value, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) acknowledgment of the report of the board of managers of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);
- (3) acknowledgement of the report of the independent expert (expert indépendant) prescribed by article 266 of the Law;
- (4) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly accomplished;
- (5) approval of the merger proposal published in the Mémorial C n° 561 of March 14, 2009 (the Merger Proposal);
- (6) acknowledgement of the effective date of the Merger as set out in the Merger Proposal;
- (7) acknowledgement of the expiry of the mandate of the managers of the Company and discharge (quitus) to the managers of the Company; and
- (8) miscellaneous.

III. that the provisions of the Law relating to mergers have been respected as follows.

(i) On February 24, 2009, both the board of managers of the Company and the board of managers of Talisman Peru B.V., besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid with official seat in Amsterdam, the Netherlands, Strawinskylaan 3159, 1077 ZX, Amsterdam, the Netherlands, Company Number 34295802, (the Absorbing Company), which has a branch established in Peru named Talisman Peru B.V., Sucursal del Peru (Talisman Peru B.V., Sucursal del Peru No

12183676), decided to approve the Merger Proposal providing for the merger by absorption of the Company by the Absorbing Company in accordance with article 261 of the Law. The Merger Proposal has been published in the Mémorial C, number 561, dated March 14, 2009, in accordance with article 265 of the Law. The managers of the Company, on February 24, 2009, have issued a report made available to the Sole Shareholder, and, in accordance with article 266 of the Law, Fiduciaire Mangen Fons, which was appointed as independent expert (expert indépendant) by decision of the managers of the Company dated February 24, 2009, has also issued a report on March 14, 2009, made available to the Sole Shareholder. These reports shall remain attached to the present deed after having been signed ne varietur by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

(ii) The Merger Proposal, the annual accounts and the annual report of the Company for the last financial year as well as the reports of the managers of the Company and the report of the independent expert prescribed by articles 265 and 266 of the Law, respectively, have been made available to the Sole Shareholder at least one month prior to the date of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company in accordance with article 267 of the Law. An attestation from the Company certifying as to the availability of these documents, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges the report of the board of managers of the Company prescribed by article 265 of the Law.

Third resolution

The Meeting acknowledges the report of the independent expert prescribed by article 266 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly fulfilled.

Fifth resolution

The Meeting resolves to approve the Merger Proposal as published in the Mémorial C, number 561, dated March 14, 2009.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposal, the Sole Shareholder who is also the sole shareholder of the Absorbing Company will not receive any additional shares of the Absorbing Company, but that the net asset value of the Company will be added to the free distributable reserves of the Absorbing Company.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges that (i) completion of the merger shall be subject to the approval of the Merger Proposal by an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company and (ii) that following such approval, the merger shall be effective the day following the execution of the merger deed by the Absorbing Company (the Effective Date).

Seventh resolution

The Meeting acknowledges that, as a result of the merger, the mandate of the managers of the Company shall expire as of the Effective Date.

The Meeting resolves to grant discharge (quitus), to the extent permitted by law, with effect as from today's date, to the managers of the Company for the execution of their duties during, and in connection with, the period starting on January 1 2009 and ending on the date hereof.

Eighth resolution

The Meeting resolves to grant Mr Mark Dingley, English, identified with Peruvian Foreign Identity Card N° 000-461833 and/or Mr Francisco Gálvez Dañino, Peruvian, identified with DNI N° 08231225, and/or Mr Agustín de la Puente Brunke, Peruvian, identified with DNI N° 07970516, to the extent permitted by law and without any limitation, the faculties to individually any of them, on behalf of the Company and/or on behalf of its Peruvian Branch No 11018632, (i) execute and enter into any agreement, contract or Amendment to the License Agreements, (ii) execute all private and public documents and to enter into any agreement in the Republic of Peru for purposes of formalizing the effectiveness of the Merger of Talisman Peru B.V., Sucursal del Peru No 12183676 and the Peruvian Branch No 11018632, and perform any act required for such purposes, (iii) execute all private and public documents, including the public deed of merger of Talisman Peru B.V., Sucursal del Peru No 12183676 and the Peruvian Branch No 11018632, setting up in the referred public deed

the effective date of the Merger in the Republic of Peru for purposes of the Peruvian Branch No 11018632, and modifying such effective date if needed in order to comply with Perupetro S.A.'s requirements, and (iv) file and sign all kind of sworn affidavits or certifications, file any type of administrative request, claims, appeals, complaints, reconsiderations, annulments and amendments thereof required to complete the merger process and its registration.

Statement

In accordance with article 271 (2) of the Law the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is hereby closed.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Talisman (Peru) S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.283, qui a été constituée sous la forme d'une société de la Province d'Alberta, Canada, sous la dénomination de Talisman (Peru) Ltd., dont le lieu principal de gestion et le siège social ont été transférés à Luxembourg suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, prenant effet le 11 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C), numéro 2625 du 28 octobre 2008, et qui a été convertie d'une société, constituée et organisée selon les lois de la Province d'Alberta, en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois conformément à cet acte. La Société a une succursale située à Lima, Pérou, immatriculée au Registre Electronique (Electronic Registry) sous le No.11018632 au Bureau de l'Enregistrement de Lima et Callao (la Succursale Péruvienne No 11018632), et par l'intermédiaire de cette succursale, a conclu des contrats de licence pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans les Blocks 64, 101, 134 et 158 dans la République du Pérou (les Contrats de Licence).

A comparu:

Talisman Coöperatief U.A., une société coopérative sans responsabilité constituée selon le droit Néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam, les Pays-Bas et ayant son siège social situé à l'adresse suivante (1077 ZX) Strawinskylaan 3159, Amsterdam, les Pays-Bas immatriculée à la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34315187 (l'Associé Unique), ici représentée par Tom Storck, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que toutes les trente mille (30.000) parts sociales, sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) approbation du rapport du conseil de gérance de la Société établi conformément à l'article 265 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (La Loi sur les Sociétés Commerciales);
- (3) approbation du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (4) constatation de l'accomplissement de toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (5) approbation du projet de fusion publié au Mémorial C, n° 561 du 14 mars 2009 (le Projet de Fusion);
- (6) constatation de la date d'entrée en vigueur de la Fusion telle que définie dans le Projet de Fusion;
- (7) constatation de l'expiration du mandat des gérants de la Société et quitus aux gérants de la Société; et

(8) divers.

III. que les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales concernant les fusions ont été respectées comme suit.

(i) Le 4 février 2009, le conseil de gérance de la Société et le conseil de gérance de Talisman Peru B.V. besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas, Strawinskylaan 3159, 1077 ZX, Amsterdam, Pays-Bas, numéro de société 34295802, (la Société Absorbante), qui a une succursale située au Pérou, dénommée Talisman Peru B.V., Succursal del Peru (Talisman Peru B.V. Sucursal del Peru No 12183676), ont décidé tous les deux d'approuver le Projet de Fusion prévoyant la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, numéro 561 du 14 mars 2009, conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Les gérants de la Société ont émis un rapport le 24 février 2009 qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique, et, conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, Fiduciaire Mangen Fons, qui a été nommé comme expert indépendant sur décision des gérants de la Société le 24 février 2009, a également émis un rapport le 14 mars 2009, qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique. Ces rapports resteront annexés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et la partie comparante pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(ii) Le Projet de Fusion, les comptes annuels et le rapport annuel de la Société pour le dernier exercice de la Société, ainsi que les rapports des gérants de la Société et le rapport de l'expert indépendant prévu respectivement aux articles 265 et 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une attestation de la Société certifiant de la disponibilité de ces documents restera annexée au présent acte après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte du rapport du conseil de gérance de la Société établi conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été dûment accomplies.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion tel que publié au Mémorial C, n° 561 du 14 mars 2009.

L'Assemblée prend acte que, conformément au Projet de Fusion, l'Associé Unique qui est également l'associé unique de la Société ne recevra pas de parts sociales supplémentaires de la Société Absorbante, mais que la valeur d'inventaire nette de la Société sera ajoutée aux réserves librement distribuables de la Société Absorbante.

Sixième résolution

L'Assemblée constate que (i) la réalisation de la fusion sera soumise à l'approbation du Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbante et (ii) que suite à cette approbation, la fusion entrera en vigueur le lendemain de la signature de l'acte de fusion par la Société Absorbante (la Date d'Entrée en Vigueur).

Septième résolution

L'Assemblée constate que, suite à la fusion, le mandat des gérants de la Société expirera à la Date d'Entrée en Vigueur.

L'Assemblée décide de donner quitus, dans les limites autorisées par la loi, avec effet à compter de ce jour, aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs fonctions pendant et concernant la période débutant le 1^{er} janvier 2009 et prenant fin à la date des présentes.

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'accorder à M. Mark Dingley, Anglais, identifié avec la Carte d'identité Etrangère Péruvienne N° 000-461833 et/ou M. Francisco Galvez Dañino, Péruvien, identifié avec le N° DNI 08231225, et/ou M. Augustin de la Puente Brunke, Péruvien, identifié avec le N° DNI 07970516, dans les limites autorisées par la loi et sans limitation, les

capacités à chacun d'entre eux individuellement, pour le compte de la Société et/ou pour le compte de sa Succursale Péruvienne No 11018632, (i) de signer et conclure tout accord, contrat ou Modification des Contrats de Licence, (ii) signer tous les documents privés et publics et conclure tout contrat dans la République du Pérou aux fins de formaliser l'efficacité de la Fusion de Talisman Peru B.V., Sucursal del Peru No 12183676 et la Succursale Péruvienne No 11018632, et réaliser tout acte exigé à ces fins, (iii) signer tous les documents privés et publics en ce compris l'acte public de fusion de Talisman Peru B.V., Sucursal del Peru No 12183676 et la Succursale Péruvienne No 11018632, fixant dans l'acte public mentionné la date d'entrée en vigueur de la Fusion dans la République du Pérou aux fins de la Succursale Péruvienne No 11018632, et modifier cette date d'entrée en vigueur le cas échéant afin de se conformer aux exigences de Perupetro S.A. et (iv) classer et signer toute sorte de déclarations assermentées ou certificats, classer tout type de demande administrative, revendications, procédures de recours, plaintes, révisions, annulations s'y rapportant exigés en vue de mener à terme le processus de fusion et son enregistrement.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et atteste l'existence et la validité des actes juridiques et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est, par la présente, levée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la parties comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, il est établi que, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: T. Storck et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 avril 2009. Relation: LAC/2009/15160. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 April 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009054598/5770/241.

(090063384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Talisman Petrolera del Peru S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 138.479.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Talisman Petrolera del Peru S. à r.l. (the Company), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.479, which was incorporated as a company of the Island of Nevis under the name of Talisman Petrolera del Peru LLC, whose principal place of management and registered office was transferred to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, effective June 2, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C), number 1379 of June 5, 2008 and which was converted from a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the Island of Nevis, into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) pursuant to such deed. The Company has a branch established in Lima, Peru, registered under Electronic Registry No. 11022900 at the Lima and Callao Registry Office (the Peruvian Branch No 11022900), and through this branch, has entered into license agreements for the exploration and exploitation of hydrocarbons in Blocks 64 and 103 in the Republic of Peru (the License Agreements).

There appeared:

Talisman Coöperatief U.A., a Cooperative (coöperatie) without liability incorporated under Dutch law, having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands and having its registered office address at (1077 ZX) Strawinskylaan 3159, Amsterdam, the Netherlands, registered with the chamber of commerce of Amsterdam under number

34315187 (the Sole Shareholder), hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, with professional residence in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the twenty-four thousand (24,000) shares, having no par value, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) acknowledgment of the report of the board of managers of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

(3) acknowledgement of the report of the independent expert (expert indépendant) prescribed by article 266 of the Law;

(4) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly accomplished;

(5) approval of the merger proposal published in the Mémorial C n° 561 of March 14, 2009 (the Merger Proposal);

(6) acknowledgement of the effective date of the Merger as set out in the Merger Proposal;

(7) acknowledgement of the expiry of the mandate of the managers of the Company and discharge (quitus) to the managers of the Company; and

(8) miscellaneous.

III. that the provisions of the Law relating to mergers have been respected as follows.

(i) On February 24, 2009, both the board of managers of the Company and the board of managers of Talisman Peru B.V., a besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid with official seat in Amsterdam, the Netherlands, Strawinskylaan 3159, 1077 ZX, Amsterdam, the Netherlands, Company Number 34295802 (the Absorbing Company), which has a branch established in Peru named Talisman Peru B.V., Sucursal del Peru (Talisman Peru B.V., Sucursal del Peru No 12183676), decided to approve the Merger Proposal providing for the merger by absorption of the Company by the Absorbing Company in accordance with article 261 of the Law. The Merger Proposal has been published in the Mémorial C, number 561, dated March 14, 2009, in accordance with article 265 of the Law. The managers of the Company, on February 24, 2009, have issued a report made available to the Sole Shareholder, and, in accordance with article 266 of the Law, H.R.T. Révisions S.A., which was appointed as independent expert (expert indépendant) by decision of the managers of the Company dated February 24, 2009, has also issued a report on March 14, 2009, made available to the Sole Shareholder. These reports shall remain attached to the present deed after having been signed ne varietur by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

(ii) The Merger Proposal, the annual accounts and the annual report of the Company for the last financial year as well as the reports of the managers of the Company and the report of the independent expert prescribed by articles 265 and 266 of the Law, respectively, have been made available to the Sole Shareholder at least one month prior to the date of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company in accordance with article 267 of the Law. An attestation from the Company certifying as to the availability of these documents, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges the report of the board of managers of the Company prescribed by article 265 of the Law.

Third resolution

The Meeting acknowledges the report of the independent expert prescribed by article 266 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly fulfilled.

Fifth resolution

The Meeting resolves to approve the Merger Proposal as published in the Mémorial C, number 561, dated March 14, 2009.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposal, the Sole Shareholder who is also the sole shareholder of the Absorbing Company will not receive any additional shares of the Absorbing Company, but that the net asset value of the Company will be added to the free distributable reserves of the Absorbing Company.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges that (i) completion of the merger shall be subject to the approval of the Merger Proposal by an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company and (ii) that following such approval, the merger shall be effective the day following the execution of the merger deed by the Absorbing Company (the Effective Date).

Seventh resolution

The Meeting acknowledges that, as a result of the merger, the mandate of the managers of the Company shall expire as of the Effective Date.

The Meeting resolves to grant discharge (quitus), to the extent permitted by law, with effect as from today's date, to the managers of the Company for the execution of their duties during, and in connection with, the period starting on January 1, 2009 and ending on the date hereof.

Eighth resolution

The Meeting resolves to grant Mr Mark Dingley, English, identified with Peruvian Foreign Identity Card N° 000-461833 and/or Mr. Francisco Gálvez Dañino, Peruvian, identified with DNI N° 08231225, and/or Mr Agustín de la Puente Brunke, Peruvian, identified with DNI N° 07970516, to the extent permitted by law and without any limitation, the faculties to individually any of them, on behalf of the Company and/or on behalf of its Peruvian Branch No 11022900, (i) execute and enter into any agreement, contract or amendment to the License Agreements, (ii) execute all private and public documents and to enter into any agreement in the Republic of Peru for purposes of formalizing the effectiveness of the Merger of Talisman Peru B.V., Sucursal del Peru No 12183676 and the Peruvian Branch No 11022900, and perform any act required for such purposes, (iii) execute all private and public documents, including the public deed of merger of Talisman Peru B.V., Sucursal del Peru No 12183676 and the Peruvian Branch No 11022900, setting up in the referred public deed the effective date of the Merger in the Republic of Peru for purposes of the Peruvian Branch No 11022900, and modifying such effective date if needed in order to comply with Perupetro S.A.'s requirements, and (iv) file and sign all kind of sworn affidavits or certifications, file any type of administrative request, claims, appeals, complaints, reconsiderations, annulments and amendments thereof required to complete the merger process and its registration.

Statement

In accordance with article 271 (2) of the Law the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is hereby closed.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Talisman Petrolera del Peru S. à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.479, qui a été constituée sous la forme d'une société de l'île Niévès, sous la dénomination de Talisman Petrolera del Peru LLC, dont le lieu principal de gestion et le siège social ont été transférés à Luxembourg suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, prenant effet le 2 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C), numéro 1379 du 5 juin 2008, et qui a été convertie d'une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois de l'île Niévès, en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois conformément à cet acte. La Société a une succursale située à Lima, Pérou, immatriculée au Registre Electronique (Electronic Registry) sous le No.11022900 au Bureau de l'Enregistrement de Lima et Callao (la Succursale Péruvienne

No 11022900), et par l'intermédiaire de cette succursale, a conclu des contrats de licence pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans les Blocks 64 et 103 dans la République du Pérou (les Contrats de Licence).

A comparu:

Talisman Coöperatief U.A., une société coopérative sans responsabilité constituée selon le droit Néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam, les Pays-Bas et ayant son siège social situé à l'adresse suivante (1077 ZX) Strawinskyiaan 3159, Amsterdam, les Pays-Bas immatriculée à la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34315187 (l'Associé Unique), ici représentée par Tom Storck, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que toutes les vingt-quatre mille (24.000) parts sociales, sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) approbation du rapport du conseil de gérance de la Société établi conformément à l'article 265 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (La Loi sur les Sociétés Commerciales);

(3) approbation du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;

(4) constatation de l'accomplissement de toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;

(5) approbation du projet de fusion publié au Mémorial C, n° 561 du 14 mars 2009 (le Projet de Fusion);

(6) constatation de la date d'entrée en vigueur de la Fusion telle que définie dans le Projet de Fusion;

(7) constatation de l'expiration du mandat des gérants de la Société et quitus aux gérants de la Société; et

(8) divers.

III. que les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales concernant les fusions ont été respectées comme suit.

(i) Le 4 février 2009, le conseil de gérance de la Société et le conseil de gérance de Talisman Peru B.V., une besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid, avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas, Strawinskyiaan 3159, 1077 ZX, Amsterdam, Pays-Bas, numéro de société 3429580 (la Société Absorbante), qui a une succursale située au Pérou dénommée Talisman Peru B.V., Sucursal del Peru (Talisman Peru B.V., Sucursal del Peru No 12183676), ont décidé tous les deux d'approuver le Projet de Fusion prévoyant la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, numéro 561 du 14 mars 2009, conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Les gérants de la Société ont émis un rapport le 24 février 2009 qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique, et, conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, H.R.T. Révisions S.A., qui a été nommé comme expert indépendant sur décision des gérants de la Société le 24 février 2009, a également émis un rapport le 14 mars 2009, qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique. Ces rapports resteront annexés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et la partie comparante pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(ii) Le Projet de Fusion, les comptes annuels et le rapport annuel de la Société pour le dernier exercice de la Société, ainsi que les rapports des gérants de la Société et le rapport de l'expert indépendant prévu respectivement aux articles 265 et 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une attestation de la Société certifiant de la disponibilité de ces documents restera annexée au présent acte après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte du rapport du conseil de gérance de la Société établi conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été dûment accomplies.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion tel que publié au Mémorial C, n° 561 du 14 mars 2009.

L'Assemblée prend acte que, conformément au Projet de Fusion, l'Associé Unique qui est également l'associé unique de la Société ne recevra pas de parts sociales supplémentaires de la Société Absorbante, mais que la valeur d'inventaire nette de la Société sera ajoutée aux réserves librement distribuables de la Société Absorbante.

Sixième résolution

L'Assemblée constate que (i) la réalisation de la fusion sera soumise à l'approbation du Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbante et (ii) que suite à cette approbation, la fusion entrera en vigueur le lendemain de la signature de l'acte de fusion par la Société Absorbante (la Date d'Entrée en Vigueur).

Septième résolution

L'Assemblée constate que, suite à la fusion, le mandat des gérants de la Société expirera à la Date d'Entrée en Vigueur.

L'Assemblée décide de donner quitus, dans les limites autorisées par la loi, avec effet à compter de ce jour, aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs fonctions pendant et concernant la période débutant le 1^{er} janvier 2009 et prenant fin à la date des présentes.

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'accorder à M. Mark Dingley, Anglais, identifié avec la Carte d'identité Etrangère Péruvienne N° 000-461833 et/ou M. Francisco Galvez Dañino, Péruvien, identifié avec le N° DNI 08231225, et/ou M. Augustin de la Puente Brunke, Péruvien, identifié avec le N° DNI 07970516, dans les limites autorisées par la loi et sans limitation, les capacités à chacun d'entre eux individuellement, pour le compte de la Société et/ou pour le compte de sa Succursale Péruvienne No 11022900, (i) de signer et conclure tout accord, contrat ou Modification des Contrats de Licence, (ii) signer tous les documents privés et publics et conclure tout contrat dans la République du Pérou aux fins de formaliser l'efficacité de la Fusion de Talisman Peru B.V., Sucursal del Peru No 12183676 et la Succursale Péruvienne No 11022900, et réaliser tout acte exigé à ces fins, (iii) signer tous les documents privés et publics en ce compris l'acte public de fusion de Talisman Peru B.V., Sucursal del Peru No 12183676 et la Succursale Péruvienne No 11022900, fixant dans l'acte public mentionné la date d'entrée en vigueur de la Fusion dans la République du Pérou aux fins de la Succursale Péruvienne No 11022900, et modifier cette date d'entrée en vigueur le cas échéant afin de se conformer aux exigences de Perupetro S.A. et (iv) classer et signer toute sorte de déclarations assermentées ou certificats, classer tout type de demande administrative, revendications, procédures de recours, plaintes, révisions, annulations s'y rapportant exigés en vue de mener à terme le processus de fusion et son enregistrement.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et atteste l'existence et la validité des actes juridiques et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est, par la présente, levée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la parties comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, il est établi que, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: T. Storck et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 avril 2009. Relation: LAC/2009/15161. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009054599/5770/241.

(090063392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Kenzan International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.403.

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

* Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 5 février 2009.

Certifié sincère et conforme

KENZAN INTERNATIONAL S.A.

F. DUMONT / A. RENARD

Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2009050845/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05632. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

MLWERT 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.461.

Suite à des décisions prises par les associés de la Société en date du 30 septembre 2008, le conseil de gérance de la Société se compose par des gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B avec pouvoir de signature conjointe obligatoire d'au moins un gérant de catégorie A et au moins un gérant de catégorie B.

L'introduction des catégories de gérants a été constatée par un acte notarié passé devant Me Henri Hellinckx en date du 12 mars 2009.

Suite à ces faits, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

M. Steven Glassman, gérant de catégorie A;

M. Cédric Gabilla, gérant de catégorie A;

M. John Katz, gérant de catégorie A;

M. Wim Rits, gérant de catégorie B;

M. Gérald Welvaert, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLWERT 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009051938/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06603. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

MCT Berlin Eins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.377.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.04.2009.

MCT Berlin Eins S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009052821/7941/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08236. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Duquesa Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 36.523.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

En ma qualité de liquidateur de la société anonyme DUQUESA HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au RCL sous le numéro B 36.523.

Je vous prie de bien vouloir procéder à la publication de l'extrait suivant:

«Par jugement du 9 octobre 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, entendu le juge-commissaire en son rapport oral et le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme DUQUESA HOLDINGS S.A., ayant eu son siège social à Luxembourg, 25B, boulevard Royal, et à mis les frais à charge du Trésor».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Sabine DELHAYE

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009052611/1921/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06693. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Conti S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 23.319.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

En ma qualité de liquidateur de la société anonyme CONTI S.A., avec siège social à Strassen, 3, rue Notre-Dame, inscrite au RCL sous le numéro B 23.319.

Je vous prie de bien vouloir procéder à la publication de l'extrait suivant:

«Par jugement du 9 octobre 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, entendu le juge-commissaire en son rapport oral et le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme CONTI S.A., ayant eu son siège social à Strassen, 3, rue Notre-Dame, et à mis les frais à charge du Trésor».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Sabine DELHAYE

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009052614/1921/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Chayofa Park Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 34.735.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

En ma qualité de liquidateur de la société anonyme CHAYOFA PARK HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au RCL sous le numéro B 34.735.

Je vous prie de bien vouloir procéder à la publication de l'extrait suivant:

«Par jugement du 9 octobre 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, entendu le juge-commissaire en son rapport oral et le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme CHAYOFA PARK HOLDINGS S.A., ayant eu son siège social à Luxembourg, 25B, boulevard Royal, et à mis les frais à charge du Trésor».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Sabine DELHAYE

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009052615/1921/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Conplus Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 23.979.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

En ma qualité de liquidateur de la société anonyme CONPLUS HOLDING S.A.H., sans siège social connu, inscrite au RCL sous le numéro B 23.979.

Je vous prie de bien vouloir procéder à la publication de l'extrait suivant:

«Par jugement du 9 octobre 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, entendu le juge-commissaire en son rapport oral et le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme CONPLUS HOLDING S.A.H., sans siège social connu, et à mis les frais à charge du Trésor».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Sabine DELHAYE

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009052616/1921/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Deutsche Postbank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.851.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2008, bestehend aus Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung und Anhang, der Lagebericht, der Bericht der Rechnungsprüfer sowie der Gewinnverwendungsbeschluss der Generalversammlung vom 16. März 2009 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Postbank International S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009052773/1006/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD05971. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Antique Jodphur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.774.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009052763/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04544. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

La Voglia Matta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 42, rue Demy Schlechter.

R.C.S. Luxembourg B 117.668.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009052764/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04559. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

@ LE BUREAU EUROPE S.A., en abrégé @ L.B., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 121.281.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009052762/1334/11.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07663. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Deutsche Postbank Vermögens - Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 72.338.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2008, bestehend aus Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung und Anhang, der Lagebericht, der Bericht der Rechnungsprüfer sowie der Gewinnverwendungsbeschluss der Generalversammlung vom 16. März 2009 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Postbank Vermögens - Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009052774/1009/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD05972. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Weber & Leroy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 81.168.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/4/09.

Signatures.

Référence de publication: 2009052749/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03919. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

White Star Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.424.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/4/09.

Signature.

Référence de publication: 2009052751/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03918. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

F.D.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.171.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.04.09.

F.D.M. S.A.

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009052740/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07108. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

White Star Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.423.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/4/09.

Signature.

Référence de publication: 2009052753/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03916. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Facara, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 43.839.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009052761/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07889. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Ferrari International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 68.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERRARI INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009052743/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03879. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Tweety S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 60.486.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/4/09.

Signature.

Référence de publication: 2009052745/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Ulderich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 103.175.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.04.09.

ULDERICH S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009052739/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07103. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Chemo Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.963.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/4/09.

Signatures.

Référence de publication: 2009052754/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

United Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 101.890.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/4/09.

Signature.

Référence de publication: 2009052755/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Credit Suisse Solutions (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.528.

Le bilan au 30 novembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2009052731/736/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07540. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Alienor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.597.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.04.09.

ALIENOR S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009052735/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07105. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Alice Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 57.653.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009052996/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06876. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

TeamSystem Integral Investors, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.776.100,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 107.875.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of April at 10.30 am,
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1. Bain Capital Fund VII-E (UK) L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office at 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA, registered with the Companies House under Reg No. LP7888,

represented by Magdalena Balocova, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Boston, MA, USA, on 10 December 2008;

2. Bain Capital Fund VIII-E L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Magdalena Balocova, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Boston, MA, USA, on 10 December 2008;

3. BCIP Associates III, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Magdalena Balocova, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Boston, MA, USA, on 10 December 2008;

4. BCIP Associates III-B, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Magdalena Balocova, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Boston, MA, USA, on 10 December 2008;

5. BCIP Trust Associates III, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Magdalena Balocova, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Boston, MA, USA, on 10 December 2008;

6. BCIP Trust Associates III-B, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Magdalena Balocova, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Boston, MA, USA, on 10 December 2008;

7. K&E Investment Partners LLC - 2004 BDIF, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Jack S. Levin, 200 East Randolph Drive, Suite 5700 Chicago, IL 60601, USA,

represented by Magdalena Balocova, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Chicago, IL, USA, on 10 December 2008;

8. Peder Smedvig Capital AS, a corporation incorporated and existing under the laws of Norway, with registered office at Lokkeveien 103B, 4007 Stavanger, Norway,

represented by Magdalena Balocova, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Boston, MA, USA, on 10 December 2008;

9. Vincent Rouxel, Director of Bain & Co., born on 24 February 1948, in Tours, France, residing at 33 rue de la Collinerie, 78870 Bailly, France,

represented by Magdalena Balocova, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Paris, France, on 19 March 2009;

The proxies after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to this document.

The appearing parties are all the shareholders of TeamSystem Integral Investors, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 107875, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 15 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, on 29 September 2005, under number 961. The Articles of Associations have been last modified pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 22 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, on 19 April 2007, under number 655.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to decrease the share capital by an amount of three hundred twenty thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 320,925) in order to decrease it from its current amount of three million ninety-seven thousand twenty-five Euro (EUR 3,097,025) down to two million seven hundred seventy-six thousand one hundred Euro (EUR 2,776,100) through the cancellation of twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

The twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) shares have been cancelled as follows:

Shareholder	Number of Cancelled Shares	Nominal Value of Cancelled Shares (EUR)
Bain Capital Fund VIII-E L.P. c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands	11,629	290,725
BCIP Associates III c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands	938	23,450
BCIP Associates III-B c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands	112	2,800
K&E Investment Partners LLC - 2004 BDIF c/o Jack S. Levin, 200 Randolph Drive, Suite 5700 Chicago, IL 60601, USA	51	1,275
Peder Smedvig Capital AS Lokkeveien 103B, 4007 Stavanger, Norway	103	2,575
Vincent Rouxel 33 rue de la Collinerie, 78870 Bailly, France	4	100
Total:	12,837	320,925

The proxy holder is authorized to cancel the shares in the name and on behalf of the above mentioned shareholders in accordance with the figures set out here above.

The total nominal value of cancelled shares of three hundred twenty thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 320,925) will be entirely allocated to the share premium account of the Company, so that no payment is made to the shareholders.

Further to such cancellation, the share capital will be held as follows:

Shareholder	Number of Shares	Nominal Value of Shares (EUR)
Bain Capital Fund VII-E (UK) L.P. 111 Huntington Avenue Boston 02199, MA, USA	38,170	954,250
Bain Capital Fund VIII-E L.P.	60,495	1,512,375

c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands		
BCIP Associates III		
c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands	8,020	200,500
BCIP Associates III-B		
c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands	955	23,875
BCIP Trust Associates III		
c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands	1,549	38,725
BCIP Trust Associates III-B		
c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands	447	11,175
K&E Investment Partners LLC - 2004 BDIF		
c/o Jack Levin, 200 Randolph Drive, Suite 5700 Chicago, IL 60601, USA. . .	454	11,350
Peder Smedvig Capital AS		
Lokkeveien 103B, 4007 Stavanger, Norway	908	22,700
Vincent Rouxel		
33 rue de la Collinerie, 78870 Bailly, France	46	1,150
Total:	111,044	2,776,100

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall now be read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at two million seven hundred seventy-six thousand one hundred Euro (EUR 2,776,100) represented by one hundred eleven thousand forty-four (111,044) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit avril à 10:30 heures,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Bain Capital Fund VII-E (UK) L.P., une limited partnership, régie par le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, Etats-Unis, immatriculé au Companies House sous le numéro LP7888,

représentée par Magdalena Balocova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2008, à Boston, MA, USA;

2. Bain Capital Fund VIII-E L.P., une limited partnership régie par le droit des îles Caymans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, îles Caymans,

représentée par Magdalena Balocova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2008, à Boston, MA, USA;

3. BCIP Associates III, une limited partnership régie par le droit des îles Caymans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, îles Caymans,

représentée par Magdalena Balocova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2008, à Boston, MA, USA;

4. BCIP Associates III-B, une limited partnership régie par le droit des îles Caymans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, îles Caymans,

représentée par Magdalena Balocova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2008, à Boston, MA, USA;

5. BCIP Trust Associates III, une limited partnership régie par le droit des îles Caymans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, îles Caymans;

représentée par Magdalena Balocova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2008, à Boston, MA, USA;

6. BCIP Trust Associates III-B, une limited partnership régie par le droit des îles Caymans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, îles Caymans,

représentée par Magdalena Balocova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2008, à Boston, MA, USA;

7. K&E Investment Partners LLC - 2004 BDIF, a limited partnership régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Jack Levin, 200 Randolph Drive, Suite 5700 Chicago, IL 60601, Etats-Unis,

représentée par Magdalena Balocova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2008, à Chicago, IL, USA;

8. Peder Smedvig Capital AS, une corporation régie par le droit de Norvège, ayant son siège social au Lokkeveien 103B, 4007 Stavanger, Norvège,

représentée par Magdalena Balocova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2008, à Boston, MA, USA;

9. Vincent Rouxel, Directeur de Bain & Co., né le 24 Février 1948, à Tours, France, demeurant au 33, rue de la Collinerie, 78870 Bailly, France,

représentée par Magdalena Balocova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2009, à Paris, France;

Les procurations, après avoir été signées " ne varietur " par les mandataires et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte.

Les comparants représentant l'ensemble des associés de la société TeamSystem Integral Investors (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9A, Parc de l'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107875, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 15 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations le 29 septembre 2005 sous le numéro 961. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, en date 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations du 19 avril 2007 sous le numéro 655.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de diminuer le capital social de la Société d'un montant de trois cent vingt mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 320.925) afin de le porter de sa valeur actuelle de trois million quatre-vingt-dix-sept mille vingt-cinq euros (EUR 3.097.025) à deux million sept cent soixante-seize mille et cent euros (EUR 2.776.100) par l'annulation de douze mille huit cent trente-sept (12.837) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les douze mille huit cent trente-sept (12.837) parts sociales ont été annulées comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales annulées	Valeur nominale de parts sociales annulées (EUR)
Bain Capital Fund VIII-E L.P. c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, îles Caymans	11,629	290,725
BCIP Associates III c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, îles Caymans	938	23,450
BCIP Associates III-B c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, îles Caymans	112	2,800
K&E Investment Partners LLC - 2004 BDIF c/o Jack S. Levin, 200 Randolph Drive, Suite 5700 Chicago, IL 60601, USA	51	1,275
Peder Smedvig Capital AS Lokkeveien 103B, 4007 Stavanger, Norvège	103	2,575
Vincent Rouxel 33 rue de la Collinerie, 78870 Bailly, France	4	100
Total:	12.837	320.925

Le mandataire est autorisé à annuler les parts sociales au nom et pour le compte des associés susmentionnés conformément au tableau reflété ci-dessus.

La valeur nominale totale des parts sociales annulées de trois cent vingt mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 320.925) sera entièrement allouée à la prime d'émission de la Société, par conséquent aucune distribution aux actionnaires n'aura lieu.

En conséquence d'une telle annulation, le capital social sera détenu comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales	Valeur nominale de parts sociales (EUR)
Bain Capital Fund VII-E (UK) L.P. 111 Huntington Avenue Boston 02199, MA, USA	38.170	954.250
Bain Capital Fund VIII-E L.P. c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, îles Caymans	60.495	1.512.375
BCIP Associates III c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, îles Caymans	8.020	200.500
BCIP Associates III-B c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, îles Caymans	955	23.875
BCIP Trust Associates III c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, îles Caymans	1.549	38.725
BCIP Trust Associates III-B c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, îles Caymans	447	11.175
K&E Investment Partners LLC - 2004 BDIF c/o Jack Levin, 200 Randolph Drive, Suite 5700 Chicago, IL 60601, USA. . .	454	11.350
Peder Smedvig Capital AS Lokkeveien 103B, 4007 Stavanger, Norvège	908	22.700
Vincent Rouxel 33 rue de la Collinerie, 78870 Bailly, France	46	1.150
Total:	111.044	2.776.100

Deuxième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante :

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux million sept cent soixante-seize mille et cent euros (EUR 2.776.100) représentée par cent onze mille quarante-quatre (111.044) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

DONT ACTE

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. BALOCOVA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, Relation: LAC/2009/14041. - Reçu 75 euros.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2009054783/211/269.

(090063301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Arcavest Project Topalu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 139.073.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2009:

Le mandat de gérant de Janice Allgrove a pris fin avec effet immédiat.

Leander Scherer, né le 17 décembre 1961 à Rosenbach, Allemagne, demeurant professionnellement au 23, rue de Fossé, L-4123 Esch/Alzette, a été nommé gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009052986/296/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07747. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Millar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.384.

In the year two thousand and nine.

On the twenty-sixth day of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., with its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglend House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Differdange, virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy initialled "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "MILLAR INVESTMENTS S.à r.l.", with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 136384, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on January 11, 2008, published in the Mémorial C number 689 of March 20, 2008,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to adopt the US Dollar as currency of the capital, to convert subsequently at the exchange rate as of February 23rd 2009, i.e. one Euro (EUR 1.-) for one point two seven nine eight US Dollar (USD 1.2798) the existing capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) into fifteen thousand nine hundred and ninety US Dollar (USD 15,990.-), to allocate to a free reserve seven US Dollar and fifty Cent (USD 7.50), to cancel the nominal value of each sharequota and to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. (1st paragraph).** The corporate capital is set at fifteen thousand nine hundred and ninety US Dollar (USD 15,990.-) represented by two hundred and fifty (250) ordinary sharequotas without a nominal value (the "sharequotas")."

Second resolution

The appearing party decides to adopt the corporate object of a securitization vehicle as defined by the law dated March 22, 2004 on securitizations and to amend subsequently articles 1 and 3 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the amended law of August 10, 1915 on commercial companies (the "Company Law"), the law of March 22, 2004 on securitizations (the "Securitization Law") and by the present articles of association."

" **Art. 3.** The corporate object of the company shall be the activity of a securitization company within the meaning of the Securitization Law.

Consequently, the activities of the company shall include without being limited to:

- the acquisition or the assumption, directly or through other undertakings, of risks relating to claims, any other assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, obligations, investments into units and / or securities and / or instruments of any kind issued by any funds of the opened or closed ended type or by any corporations / companies / partnership whether in Luxembourg or abroad, bonds, derivatives, credit default swaps, total return swaps, credit linked notes, loans etc. assumed by third parties or inherent to all or part of the activities (the "Risks") and issue of securities (the "Securities"), whose value or yield depends on such Risks. The Securities issued in the context of a Securitization shall only be issued on an isolated basis or private placement but they shall never be issued to the public on a continuous basis as provided for by article 19 of the Securitization Law and by article 188 of the Company Law.

- the management, the hedging and disposal of Risks in any form the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may deem appropriate and in accordance with any investment and management guidelines determined by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers. Such management, hedging and disposal may be made using techniques including, without being limited to, derivatives (swaps, options, futures, credit derivatives, etc.), repurchase transactions, sale of assets or financial instruments in over-the-counter transactions or via regulated exchanges, etc.

The company may finance itself through the issue of performance certificates or any kind of securities (shares, preferred shares, bonds or any other debts instruments, etc.), under registered form only, on an isolated basis or private placement only, or through other techniques including, but not limited to, borrowing of funds on a secured or unsecured basis. The performance certificates or other kind of securities issued under registered form shall not be exchanged or converted into bearer form.

In accordance with, and to the extent permitted by the Securitization Law, the company may grant any types of guarantees and may enter into / execute / perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions or agreements the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers deems necessary for the purpose of realizing the securitization of Risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and the enumeration given is not limited. The company may carry out furthermore all commercial, industrial and financial operations, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes and the corporate object shall include any transaction necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate object to the broadest extent permitted by the Securitization Law."

Third resolution

The appearing party decides to authorize the manager or the board of managers to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the company's estate and to add subsequently the following paragraphs at the end of article 12 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 12. (Paragraphs 9 to 14).** In accordance with the Securitisation Law, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the company's estate.

All assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets under such compartment, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may allocate such assets to one or several other compartments or to the general estate of the company.

Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment, shall be allocated to the company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments, unless the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers has explicitly allocated such claims to specific compartments, on another basis, or in another manner as the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may deem more appropriate.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers or their delegates, shall establish and maintain separate accounting records for each compartment of the company.

The liquidation of a compartment is decided by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers."

Fourth resolution

The appearing party decides to institute the audit of the accounts of the company by an independent auditor "Reviseur d'Entreprises" and to add subsequently the following paragraph at the end of article 13 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 13. (paragraph 2).** The accounts of the company are audited by one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises) appointed by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers. The independent auditors are appointed amongst the members of the Luxembourg Institut des Réviseurs d'Entreprises for a determined period. The independent auditors are re-eligible".

Fifth resolution

The appearing party decides to amend article 18 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The remaining balance (the "distributable profit") shall be distributed or allocated by the general meeting as follows:

The preferred dividend out of the distributable profit shall be, first and by preference, paid to, if any, all the shareholders owning preferred sharequotas (the "preferred shareholders").

The remaining surplus of the distributable profit, after and if all preferred dividends have been paid or recovered, may be distributed to all the shareholders owning ordinary sharequotas (the ordinary shareholders) in proportion to their share holding in the company or allocated to a reserve account.

The preferred shareholders (if any) have a preferential right to receive payments of ninety nine point ninety seven percent (99.97%) of the net revenues (including without being limited to interest net of withholding tax, capital gains net of withholding tax, payment received in accordance with any derivative agreements entered into by the company net of withholding tax, forex gains on the Investment etc.) after deduction of all the expenses (including forex losses) of the company (except Luxembourg income taxes) and its amortizations, less amount allocated to the reserve required by the law (the "preferred dividends"). In case such preferred dividend is, for whatever reason, not paid out to the preferred shareholder (if any), the preferred dividend payable may be carried forward to the next financial years.

The entirety or part of the share premium, if any, shall be distributed by virtue of a collective resolution adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital."

Sixth resolution

The appearing party decides to amend article 19 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 19.** The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

In the event of the winding-up of the company, the proceeds from the realized net assets shall be used by preference to reimburse preferred shareholders for their capital contributions and up to the nominal amounts thereof.

The balance of such proceeds shall then be applied for the reimbursement to ordinary shareholders for their contributions.

Any surplus remaining thereafter shall be distributed proportionally among all the shareholders."

Seventh resolution

The appearing party decides to give discharge to the resigning manager, Mr. Paul MARX, for the performance of his mandate.

Eighth resolution

The appearing party decides to increase the number of managers from 1 (one) to 3 (three).

Ninth resolution

The appearing party decides to appoint Mr Eric MAGRINI, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and Mr Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as managers of the category A for an unlimited duration.

Tenth resolution

The appearing party decides to appoint Mr. Elliot GREENBERG, Vice-President of Manchester Securities Corp., born in New York (USA), on January 19, 1959, residing professionally at USA, 10019 NY, New York, 712, Fifth Avenue, 35th Floor, as manager of the category B for an unlimited duration.

46695

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt-six mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., avec siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "MILLAR INVESTMENTS S.à.r.l.", avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 136384, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 689 du 20 mars 2008,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'adopter le Dollar US comme devise du capital, de convertir dès lors au taux de change du 23 février 2009, soit un Euro (EUR 1,-) pour un virgule deux sept neuf huit Dollar US (USD 1,2798) le capital existant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix Dollars US (USD 15.990,-), d'affecter à une réserve libre sept Dollars US et cinquante Cents (USD 7,50), de supprimer la valeur nominale de chaque part sociale et de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix Dollars US (USD 15.990,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales sans désignation de valeur nominale (les "parts sociales")."

Deuxième résolution

La comparante décide d'adopter l'objet social d'un véhicule de titrisation tel que défini par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et de modifier par conséquent les articles 1 et 3 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, (la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et les présents statuts."

" **Art. 3.** La société aura pour objet social de développer les activités d'une société de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation. Par conséquent, les activités de la société comprendront notamment:

- l'acquisition et la prise, directement ou à travers d'autres engagements, de risques liés à la possession de créances, de tout autre bien, meuble ou immeuble, tangible ou intangible, d'obligations, d'investissements dans des parts et / ou titres et / ou instruments de toute nature émis par tout fonds du type ouvert ou fermé ou par toute personne morale / société / association au Luxembourg ou à l'étranger, d'investissements dans des obligations, dérivés, credit default swaps, total return swaps, credit linked notes, prêts, etc. supportés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités (les "Risques") et émettre des titres (les "Titres"), dont la valeur ou le rendement dépendent sur de tels Risques. Les Titres, émis dans le contexte d'une titrisation, seront uniquement émis de façon isolée ou par voie de placement privé, et ne pourront toutefois jamais être émis au public en continu conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi sur la Titrisation et l'article 188 de la Loi sur les Sociétés.

- la gestion, la couverture et la disposition des Risques de quelque manière que ce soit jugée appropriée par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance et conformément aux éventuelles règles d'investissement et de gestion déterminées par ce même gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, conseil de gérance. Pour mener à bien ces activités de gestion, de couverture et de disposition, la société pourra recourir à des techniques tels que notamment, les dérivés (swaps, options, contrats à terme, instruments dérivés de crédit, etc.), des transactions de rachat, la vente de biens ou d'instruments financiers hors cote ou selon la cote officielle d'une Bourse de valeurs, etc.

La société pourra se financer par l'émission de certificats de performance ou tout type de titres (actions, actions préférentielles, obligations ou tout autre instrument de créance, etc.), nominatifs seulement, uniquement de façon isolée ou par voie de placement privé, ou à travers d'autres techniques notamment par l'emprunt de fonds garantis ou non. Les certificats de performance ou autres titres émis sous forme nominative ne pourront être ni échangés ni devenir au porteur.

Conformément à la Loi sur la Titrisation et dans la mesure où elle le permet, la société pourra consentir tout type de garanties et conclure / souscrire / exécuter tous les swaps, contrats à terme, dérivés, options, rachats, prêt temporaire de titres et transactions ou contrats similaires que le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance jugera utiles aux fins de la titrisation des Risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être entendues dans leur sens le plus large et les énumérations ne sont pas exhaustives. La société pourra en outre mener à bien toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, susceptibles d'améliorer ou de compléter les objets précités et l'objet social englobera les transactions nécessaires ou utiles à sa réalisation et son développement dans le sens le plus large permis par la Loi sur la Titrisation."

Troisième résolution

La comparante décide d'autoriser le gérant ou le conseil de gérance à créer un ou plusieurs compartiments, chacun correspondant à une partie séparée du patrimoine de la société et d'ajouter par conséquent à l'article 12 des statuts les alinéas suivants qui auront la teneur suivante:

" **Art. 12. (alinéas 9 à 14).** Conformément à la Loi sur la Titrisation, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est habilité à créer un ou plusieurs compartiments; chacun correspondant à une partie séparée du patrimoine de la société.

Tous les éléments d'actif affectés à un compartiment sont exclusivement à la disposition des investisseurs afférents et les créanciers dont les créances ont pris naissance avec la création, la gestion et la liquidation de ce compartiment.

Sans préjudice de ce qui vient d'être stipulé, si à la suite du rachat ou du remboursement intégral des emprunts de la société attribuables à un compartiment et de l'accomplissement intégral et de la résiliation des obligations de la société envers d'autres créanciers dont les créances ont pris naissance en rapport avec ces emprunts ou la création, la gestion ou la liquidation de ce compartiment, il reste des éléments d'actif dans ce compartiment, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut affecter ces éléments d'actif à un ou plusieurs autres compartiments ou au patrimoine général de la société.

Les créances qui ne sont pas nées en rapport avec la création, la gestion ou la liquidation d'un compartiment déterminé, seront affectées aux compartiments de la société proportionnellement aux éléments d'actif de ces compartiments, à moins que le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance n'ait affecté ces créances expressément à des compartiments déterminés sur une autre base ou d'une autre manière considérée comme plus appropriée par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou leurs délégué établissement et garderont une comptabilité séparée pour chaque compartiment de la société.

La liquidation d'un compartiment est décidée par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance."

Quatrième résolution

La comparante décide de faire auditer les comptes de la société par un Réviseur d'Entreprises et d'ajouter par conséquent à l'article 13 des statuts l'alinéa suivant qui aura la teneur suivante:

" **Art. 13. (alinéa 2).** Les comptes de la société sont audités par un ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises, nommés par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance. Les Réviseurs d'Entreprises sont choisis nommés parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de Luxembourg pour une période déterminées. Les Réviseurs d'Entreprises sont rééligibles."

Cinquième résolution

La comparante décide de modifier l'article 18 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pourcent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un

moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde restant (le "bénéfice distribuable") sera réparti ou alloué par l'assemblée générale comme suit:

Le dividende préférentiel prélevé sur le bénéfice distribuable sera, en priorité et par préférence, versé à, s'il en existe, tous les associés possédant des parts sociales préférentielles (les "associés préférentiels").

L'excédent de bénéfice distribuable, une fois que tous les dividendes préférentiels auront été payés ou recouvrés, pourra être, soit réparti entre tous les associés possédant des parts sociales ordinaires (les "associés ordinaires") au pro rata de leur participation dans la société, soit affecté à un compte de réserve.

Les associés préférentiels (s'il en existe) jouissent d'un droit préférentiel de percevoir quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-sept pourcent (99,97%) des revenus nets (y compris notamment les intérêts nets d'impôts retenus à la source, les plus-values nettes d'impôts retenus à la source, les sommes versées en application de tous les contrats dérivés conclus par la société nettes d'impôts retenus à la source, les gains de changes, etc.) après déduction de toutes les dépenses (y compris les pertes de change) de la société (à l'exception de l'impôt sur le revenu luxembourgeois), de ses amortissements, moins les sommes affectées à la réserve légale (les "dividendes préférentiels"). Si, pour quelque motif que ce soit, lesdits dividendes préférentiels ne sont pas versés aux associés préférentiels, s'il en existe, le dividende préférentiel dû pourra être reporté sur les années fiscales suivantes.

Tout ou partie de la prime d'émission, s'il en existe, sera distribuée sur base d'une décision collective adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social".

Sixième résolution

La comparante décide de modifier l'article 19 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 19.** La société peut être dissoute sur décision de l'assemblée générale des associés.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

En cas de dissolution de la société, le produit de l'actif net réalisé servira en priorité à rembourser les associés préférentiels de leur apport en capital à hauteur du montant nominal de celui-ci.

Le solde dudit produit sera ensuite employé à rembourser les associés ordinaires de leur apport,

Tout excédent restant sera ensuite réparti au pro rata entre tous les associés."

Septième résolution

La comparante décide de donner décharge au gérant démissionnaire, M. Paul MARX, pour l'exercice de son mandat.

Huitième résolution

La comparante décide d'augmenter le nombre de gérants de 1 (un) à 3 (trois).

Neuvième résolution

La comparante décide de nommer M. Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme gérants de catégorie A pour une durée indéterminée.

Dixième résolution

La comparante décide de nommer M. Elliot GREENBERG, Vice-Président de Manchester Securities Corp., né à New York (Etat-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement à USA, 10019 NY, New York, 712, Fifth Avenue, 35th Floor, comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 avril 2009. Relation: EAC/2009/3852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009052850/219/314.

(090061309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Gotan Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.981.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009052867/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04570. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

MALIFO S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Holding de Développement et de Tourisme).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 12.965.

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "HOLDING DE DEVELOPPEMENT ET DE TOURISME S.A.", en abrégé "H.D.T. S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, Boulevard Prince Henri, R.C.S Luxembourg section B numéro 12.965, constituée suivant acte reçu le 28 avril 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 139 du 28 juillet 1975.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 60.000 (soixante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société relative à l'objet social:

"3.1. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.2. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

3.3. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

3.4. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

3.5. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

3. Changement de la dénomination de la société en MALIFO S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4. Modification de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La dénomination de la société est: "MALIFO S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

5. Modification de l'article 23 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"3.1. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.2. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

3.3. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

3.4. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

3.5. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "MALIFO S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La dénomination de la société est: "MALIFO S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 23 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MANGEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13258. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009052854/211/95.

(090061186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Schafsstrachen, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 77.144.

L'an deux mille neuf, le huit avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Roger MOLITOR, expert-comptable, demeurant à L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul associé ("Associé Unique") actuel de la société à responsabilité limitée "SCHAFSTRACHEN", établie et ayant son siège social à L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77144, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 26 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 1 du 2 janvier 2001,

et qu'il a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, et de transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte;
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra également acquérir, mettre en valeur, gérer et céder des immeubles.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer le 2^{ème} alinéa de l'article 6 des statuts et de modifier le 1^{er} alinéa dudit article 6 comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 60.000,- (soixante mille Euros), représenté par 600 (six cents) parts sociales de EUR 100,- (cent Euros) chacune, intégralement libérées, détenues par Monsieur Roger MOLITOR, expert-comptable, demeurant à L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et l'Associé Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2009. Relation GRE/2009/1463. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 24 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052859/231/61.

(090061162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

**VDP Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Argeal).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 52.456.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARGEAL", (la "Société"), ayant eu son siège social à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, dénoncé avec effet en date du dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés, à savoir le 22 avril 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52456, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 627 du 9 décembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Fixation du siège social à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.
2. Abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929.
3. Modification subséquente de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services et le conseil, notamment en matière d'organisation et de suivi des opérations administratives.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

4. Changement de la dénomination sociale en "VDP SERVICES S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

5. Changement du régime de signature statutaire actuel des administrateurs et modification afférente de l'article 10 des statuts.

6. Diverses modifications statutaires.

7. Révocation des administrateurs et administrateurs-délégués ainsi que du commissaire aux comptes, avec décharge.

8. Nominations des nouveaux administrateurs et fixation de la durée de leurs mandats.

9. Nomination du nouveau commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

10. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de fixer le siège social à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich;
- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, avec effet au jour de l'acte;
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3);
- de changer la dénomination de la société en "VDP SERVICES S.A." et de donner en conséquence à l'article 1^{er} des statuts la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "VDP SERVICES S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature statutaire actuel des administrateurs afin de donner à l'article 10 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 10**. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'administrateur-délégué de la société, lequel a toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société."

Troisième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer dans l'article 5 des statuts toute référence au capital autorisé, lequel dernier étant venu à échéance;
- de supprimer la valeur nominale des 1.250 actions représentatives du capital social;

- de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR;
- d'augmenter le capital social à concurrence de 263,31 EUR, pour le porter de son montant actuel de 30.986,39 EUR à 31.250,- EUR, sans création d'actions nouvelles, le montant de 263,31 EUR étant versée en numéraire par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans la Société, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément; et
- de remplacer les 1.250 actions sans désignation de valeur nominale par 1.250 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune; et
- de modifier en conséquence le premier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, libérées à concurrence de quatre-vingts pour cent (80%)."

Quatrième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer la deuxième phrase de l'article 9 des statuts, et
- de modifier l'article 17 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Cinquième résolution

L'assemblée révoque tous les administrateurs et administrateurs-délégués actuels ainsi que le commissaire aux comptes et leur accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur Armand VAN DORPE, expert-comptable, né à Hillegem (Belgique), le 4 juillet 1950, demeurant à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich;
- b) Madame Nadine PIEN, employée, née à Zottegem (Belgique), le 22 juillet 1951, demeurant à B - 9860 Scheldewindeke, Lindenlaan 33,
- c) Monsieur Dieter VAN DORPE, ingénieur, né à Gent (Belgique), le 23 septembre 1976, demeurant à B-9700 Oudenaarde, Broekstraat 149 / bu11.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Septième résolution

L'assemblée nomme M. Denis BOUR né à Metz (France) le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, comme nouveau commissaire aux comptes de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Madame Nadine PIEN, préqualifiée, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mars 2008. Relation GRE/2009/1232. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 24 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052861/231/140.

(090061154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Granilo Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.802.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009052877/683/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07607. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Brasserie Bouillon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 132.590.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration en date du 25 mars 2009

Suite à la démission de l'administrateur-délégué en fonction, Monsieur Claude Hilbert, avec effet au 28 août 2008, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité de:

- déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Michel Goedert et ce pour une durée indéterminée.

Monsieur Michel Goedert, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, c/a Autocenter Goedert, 140, route d'Esch, à compter du 29 août 2008, portera le titre d'"administrateur-délégué" et partant pourra engager la société par sa signature individuelle ou par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BRASSERIE BOUILLON S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009051926/780/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05695. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

P & I content distribution Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5430 Lenningen, 4, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 100.672.

Je soussignée, Nadia MINIC, née à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1948, domiciliée à L-5430 Lenningen, rue du Village 4, nommée en qualité d'administrateur de la société anonyme P & I CONTENT DISTRIBUTION Luxembourg S.A., déclare par la présente, ma démission en tant qu'administrateur de la société dont mention et ce avec effet immédiat.

Lenningen, le 17 avril 2009.

Nadia MINIC.

Référence de publication: 2009050896/772/13.

Enregistré à Diekirch, le 23 avril 2009, réf. DSO-DD00207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090058682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.
